

Jolanka Tchamkerten
34, avenue Louis-Yung
1290 VERSOIX

Office fédéral de l'aviation
civile
Consultation PSIA
Case postale
3003 BERNE

Versoix, le 1er janvier 2017

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous adresser ces quelques lignes, suite à l'occasion qui est donnée aux citoyens de ce pays de faire des remarques concernant la fiche PSIA pour l'aéroport de Genève, parue le 15 novembre dernier.

Premier étonnement en ce qui concerne le délai pour envoyer des remarques à l'OFAC : 8 janvier 2018 pour les citoyens et les associations ! La période des fêtes de fin d'année ne paraît pas propice pour rédiger des lettres. Serait-ce une volonté de ne pas vouloir entendre l'opinion publique ?

Et pourtant la population qui souffre chaque jour des nuisances de l'aéroport, aurait beaucoup de choses à dire, j'en prends pour preuves tous les témoignages entendus dans ma commune notamment.

La santé des habitants du canton de Genève et alentours ne paraît pas être la préoccupation majeure ressortissant de cette fiche PSIA. Cette thématique n'a même pas le droit à un chapitre à part entière, alors que la Constitution genevoise revendique, selon l'article 19, le droit à un environnement sain. Quand paraîtra une étude des impacts sur la santé sur la population riveraine de l'aéroport ?

Le climat est lui aussi un grand absent de cette fiche. Tous les efforts du canton en matière de réduction de CO2 sont annihilés par l'augmentation du trafic aérien. Quelle situation absurde alors que la Suisse a signé l'accord de Paris sur le climat !

L'OMS recommande 8 heures de sommeil pour garantir le repos. Or ce qui est prévu dans la fiche, ne garantit pas cette période de repos. L'aéroport de Zürich a réussi à mettre en place un couvre-feu et des horaires plus restrictifs que ceux imposés par l'Ordonnance sur l'infrastructure aéronautique. Pourquoi pas à Genève ?

Quid de la future accessibilité de l'aéroport ? Je prends note, à la page 23, que « la confédération, le canton et l'exploitant coordonnent les projets (...) pour une accessibilité fiable, sûre, confortable. » Le coût de ces nouvelles infrastructures, principalement le développement du réseau TPG, doit-il être supporté par la collectivité genevoise ? Il n'est en aucun cas acceptable que le trafic motorisé augmente dans le secteur de l'aéroport, déjà soumis à une pression continue.

En cas de développement de l'aéroport, les inégalités territoriales se creuseront, dues à la dévaluation foncière qui se produira inévitablement au sein de plusieurs communes riveraines de l'aéroport. Les pertes foncières se chiffreront en millions. A titre d'exemple et selon l'étude mandatée par l'association Noé21, Versoix subirait une perte de 325 millions de francs. Qui souhaite une société à deux vitesses où les riches pourront se payer des logements peu bruyants, et les moins favorisés, des logements soumis au bruit incessant des avions ? Je vous laisse le choix de la réponse !

La méthode de calcul du bruit fait sourire. Les courbes de bruit se basent sur un bruit moyen, loin de refléter la réalité quotidienne de milliers d'habitants. Les pics de bruit en sont exclus, de même que la question du bruit réverbéré, qui n'est de loin pas négligeable et qui peut affecter plus que le bruit réel.

Les conditions de travail du personnel de l'aéroport se sont péjorées au cours des dernières années. Les politiques de déréglementation et de flexibilisation du marché du travail en sont la cause. Le développement de l'aéroport de Genève se fera sur le dos des travailleurs/travailleuses.

En guise de conclusion, j'ose espérer que la Suisse est encore et toujours un pays démocratique. Ainsi j'attends qu'un véritable débat de fond puisse avoir lieu sur la croissance de l'aéroport de Genève, que les préoccupations des habitants soient réellement prises en compte et que les arbitrages inévitables dans ce contexte soient faits en faveur de la santé des habitants.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jolanka Tchamkerten